



Genève, le 20 mai 2016

Communiqué de presse

Un électeur étranger sur cinq est un votant régulier à Genève

Parmi les étrangers ayant acquis le droit de vote à l'échelon communal à partir des élections communales de 2007, 19 % sont des votants réguliers : ils ont participé aux scrutins en 2007, 2011 et 2015. En parallèle, on observe en moyenne que 35 % des électeurs suisses sont des votants réguliers.

Dans le canton de Genève, à la suite de l'acceptation en avril 2005 de l'initiative « J'y vis, J'y vote : la cadette », un étranger a le droit de vote à l'échelon communal lorsqu'il réside en Suisse depuis huit ans au moins. Les élections communales étant le seul scrutin où l'ensemble des électeurs suisses et étrangers du canton se rendent aux urnes en même temps, les élections de 2007, 2011 et 2015 sont l'occasion de comparer les habitudes de participation des électeurs selon leur origine, suisse ou étrangère.

Parmi les étrangers, les proportions de votants réguliers sont identiques entre les femmes et les hommes (19 %). Pour les Suisses, les votants réguliers sont légèrement plus nombreux parmi les hommes (37 %) que parmi les femmes (34 %).

En termes d'âge, il y a de fortes similitudes entre les votants réguliers suisses et étrangers et les âges moyens sont semblables : 54 ans et demi pour les étrangers et 55 ans pour les Suisses. En lien avec l'âge, c'est parmi les étrangers vivant en Suisse depuis plus de 20 ans que les votants réguliers sont proportionnellement les plus nombreux (25 %).

La palme de la plus forte proportion de votants réguliers revient aux ressortissants belges (43 % des électeurs), suivis par les Néerlandais (39 %) et les Allemands (37 %).

La part de votants réguliers étrangers est plus importante dans les « petites » communes du canton que dans les plus peuplées, un constat également valable pour les électeurs suisses.

Par opposition aux votants réguliers, ce sont 30 % des électeurs suisses et 46 % des électeurs étrangers qui n'ont participé à aucune des six élections communales prises en compte dans cette analyse.

Par ailleurs, les électeurs qui ont été naturalisés entre 2007 et 2015 présentent un taux de participation similaire à celui des Suisses, que ce soit lorsqu'ils votent en tant qu'étrangers ou après leur naturalisation. Autrement dit, leur naturalisation ne joue pas de rôle dans leur assiduité aux urnes. Dans tous les cas, ils participent nettement plus activement que les autres électeurs étrangers.

Pour en savoir plus

La participation des étrangers aux élections communales de 2007 à 2015. Communications statistiques n° 52, mai 2016 (14 pages). A commander (10 francs) ou télécharger gratuitement à cette adresse :

<http://www.ge.ch/statistique/publications/welcome.asp?collec=date>

L'OCSTAT propose depuis peu un système gratuit de « newsmails » (abonnement par messagerie électronique) vous permettant de rester informé de la diffusion sur Internet des « actualités » (entre 150 et 180 par an), qui relaient toutes les nouveautés d'importance mises en ligne. Il est possible de sélectionner les thèmes de son choix parmi les neuf proposés. A chaque parution d'une actualité, un courriel est adressé à tous les abonnés du thème en question.

Communiqué de presse n° 10 – Pour tout complément d'information : Paolo De Faveri, tél. +41 22 388 75 48